

#### **INSTRUCTIONS de COURSE**

# **COUPE MAUD**

## (Course en solitaire)

Yacht Club de Pointe-Claire Lac St. Louis, Québec

**11h00** Samedi, le 19 juillet, 2025



## 1. RÈGLES

- 1.1. Les régates seront régies par les Règles de Courses pour Voiliers (RCV) 2025-2028.
- 1.2. En cas de conflit, le texte en anglais prévaudra.

#### 2. CHANGEMENTS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification des instructions de course sera affichée avant 09h00 le jour de son entrée en vigueur, sauf toute modification du programme des courses sera affichée avant 20h00 la veille de son entrée en vigueur.

#### 3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau d'affichage officiel se trouve sur le site <a href="https://www.pcyc.qc.ca/fr/tableau-daffichage-officiel-2/">https://www.pcyc.qc.ca/fr/tableau-daffichage-officiel-2/</a>
- 3.2 Le comité de course pourra utiliser la voie 78 sur VHF pour communication de courtoisie et/ou sécurité. Les concurrents peuvent utiliser le canal 78 uniquement pour les messages d'urgence ou de sécurité.
- 3.3 [DP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] Les compétiteurs et leurs accompagnateurs devront se conformer aux demandes raisonnables des officiers de course.

## **5. SIGNAUX ÉMIS DU RIVAGE**

- 5.1 Les signaux émis à terre seront hissés sur le mât du bateau comité de course et affiché sur le tableau d'affichage officiel Avis aux compétiteurs.
- 5.2 Lorsque le pavillon AP est hissé à partir de la rive, «1 minute » est remplacé par « un minimum detrente (30) minutes » dans les signaux de course « Aperçu ».

# 6. PAVILLONS DE CLASSE

6.1 Le pavillon de classe sera un drapeau blanc.

#### 7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours de course sont décrits à l'annexe A.
- 7.2 Le comité de course affichera un pavillon numérique indiquant le parcours à parcourir.
- 7.3 Si le comité de course décide de raccourcir le parcours après que tous les bateaux aient pris le départ, le bateau du comité de course se repositionnera à côté de la nouvelle marque d'arrivée. La ligne d'arrivée sera entre cette marque et le pavillon "S" sur le bateau du comité de course.

### 8. MARQUES

- 8.1 Les marques utilisées seront des tétraèdres gonflables orange et jaune.
- 8.2 Les marques au vent et sous le vent seront orange. Les marques d'empannage seront jaunes.
- 8.3 Les marques de départ et d'arrivée seront une boule rouge.

## 9. LE DÉPART

- 9.1 La ligne de départ sera délimitée par un drapeau orange sur le bateau signaleur du côté tribord de la ligne et le côté parcours de la boule rouge située à bâbord.
- 9.2 Un bateau qui ne prend pas le départ dans un délai de 4 minutes suivant le signal de départ se verra attribuer un score DNS. Ceci change RCV A5.1 et A5.2.

# 10.L'ARRIVÉE

10.1 La ligne d'arrivée sera établie entre un mât arborant un pavillon bleu du côté bâbord de la ligne, et le côté parcours de la boule rouge à tribord.

#### 11.TEMPS LIMITE

- 11.1 La fenêtre de finition, qui est le temps limite pour que les bateaux finissent après que le premier bateau ait parcouru le parcours et terminé, sera de 45 minutes.
- 11.2 Les bateaux qui ne complètent pas le parcours dans la fenêtre de finition se verront attribuer le score DNF (Did Not Finish). Ceci change RCV 35, A4 et A5.

## 12.POINTAGE

12.1 Le pointage de chaque bateau sera établi en utilisant son temps écoulé corrigé avec son handicap Time on Time SLVYRA.

## 13.RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ

- 13.1 Tous les concurrents doivent porter des gilets de sauvetage approuvés.
- 13.2 Un bateau qui se retire de la course doit en informer le comité de course à la première occasion raisonnable.

# 14. DEMANDE DE RÉCLAMATION

- 14.1 Pour déposer une réclamation, un formulaire de demande d'audience doit être soumis, à l'adresse indiquée sur le formulaire, avant 20h00 le jour de l'événement.
- 14.2 Les formulaires de demande d'audience sont sur <u>la page de l'événement Coupe Maud.</u>
- 14.3 RCV 61.2(b)(2) and 63.7(b) se s'appliquent pas

# ANNEXE - A - PARCOURS

Pavillon	Parcours
3	Départ - 1 - 2 - 3 - 4 - 1 - 2 - 3 - 4 - 1 - 2 - 3 - Arrivée
2	Départ – 1 – 2 – 3 – 4 – 1 – 2 – 3 – Arrivée
1	Départ – 1 – 2 – 3 – Arrivée

